

LE NIVEAU DU LÉMAN VARIE

OULAA... !!
372,60 M. !!
CRUE PLUÛT
RARE !
...

ENTRE 372,30 M.
ET 372,15 M., NIVEAU
MAXIMUM DE JUIN
À DÉCEMBRE...

LE LAC LÉMAN N'A
PAS TOUJOURS UN NIVEAU
CONSTANT.. SES VARIATIONS
DEPENDENT DE L'APPORT EN
EAU DE SES AFFLUENTES..
....

371,45 M.
MINIMUM DES ANNÉES
BISSEXTILES..

371,60 M..
NIVEAU MINIMUM
DE MARS À
AVRIL...

Edition 2002

Au temps où le Léman était libre de toute régulation, les variations du niveaux de l'eau pouvaient atteindre plus de deux mètres. Elles dépendaient directement de l'apport en eau venant des rivières du bassin versant. Actuellement, riverains et navigateurs peuvent compter sur une relative stabilité du lac.

www.ge.ch

La régularisation

Depuis 1884, une protection contre les inondations sur tout le pourtour du lac est garantie par un accord intercantonal (GE, VD, VS) qui fixe les niveaux du lac à respecter. La régularisation est assurée par le barrage du Seujet à Genève ; cet ouvrage a remplacé en 1995 l'usine de la Coulouvrenière et le barrage du Pont de la Machine, usés par 100 ans de régularisation journalière.

Les niveaux du Léman

Le niveau maximal normal du lac est de **372.30 mètres de juin à décembre**, et le niveau minimal de **371.60 mètres de mars à avril**. Tous les quatre

ans (années bissextiles), cette cote est abaissée à 371.45 mètres pour permettre les travaux d'entretien et de réfection des ouvrages situés au bord du lac. Lors de crues ou de fortes pluies, des fluctuations peuvent cependant survenir et augmenter le niveau d'environ 30 cm. Depuis 1974, le maximum mesuré est de 372.60 mètres.

Des avantages

La maîtrise des niveaux du lac :

- diminue les dégâts dus aux crues,
- garantit une profondeur d'eau suffisante tout au long de l'année,
- profite à la faune aquatique,
- facilite la navigation.

Les niveaux du lac Léman

